



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/544  
19 juin 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 19 JUIN 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AZERBAÏDJAN AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration adoptée le 19 juin 1998 par le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Eldar KOULIEV

## ANNEXE

[Original : russe]

Déclaration du Ministère des affaires étrangères  
de la République azerbaïdjanaise

Le 17 juin de l'année en cours, le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, M. Vartan Oskanian, a évoqué, lors d'une conférence de presse dans laquelle il exposait l'approche suivie par l'Arménie pour régler le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, la possibilité de rattacher la région du Haut-Karabakh de la République azerbaïdjanaise à l'Arménie. Le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise voit dans cette déclaration un appel non déguisé à la communauté internationale et une tentative injustifiée de dicter, s'agissant du règlement du conflit, ses conditions à l'OSCE et aux États membres de l'OSCE, qui coprésident la Conférence de Minsk chargée, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de parvenir à un règlement d'ensemble du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. À cet égard, le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise salue la réaction pratique et constructive du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie à la déclaration du chef de la diplomatie arménienne, que le Directeur du Département de l'information et des relations avec les médias du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Vladimir Rakhmanin, a exposée dans une déclaration. Présentant le point de vue de la Fédération de Russie sur ce problème, le représentant du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie a caractérisé la déclaration de M. V. Oskanian comme un "chantage politique qui n'a guère de chances de permettre de rapprocher les points de vue des deux parties au conflit au Haut-Karabakh". Il a également fait observer que de telles déclarations ne pouvaient pas rencontrer d'écho en Russie et dans la communauté internationale.

Nous considérons que rien ne s'oppose à la reprise des pourparlers entre les représentants des parties à ce dûment habilités dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE. La question ne consiste pas à savoir quelle structure donner aux pourparlers, mais, en premier lieu, à se demander sur quelles bases ces pourparlers doivent avoir lieu, fait également remarquer dans sa déclaration le Directeur du Département de l'information et des relations avec les médias du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Une réaction aussi ferme sur les principes que celle de la Fédération de Russie aux propos de M. V. Oskanian est un fait positif qui aide à évaluer de façon équilibrée les positions de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

Cela étant, l'Azerbaïdjan estime que l'absence de réaction de la part des trois pays membres de la coprésidence aux déclarations non constructives et provocatrices du chef de la diplomatie arménienne pourrait donner une idée erronée de la fermeté de la coprésidence à défendre, dans le cadre de ses efforts de médiation, les normes obligatoires du droit international.

Le Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan est en droit d'attendre des autres États membres de la coprésidence de la Conférence de Minsk de l'OSCE une réaction non équivoque aux propos tenus par le Ministre des

/...

affaires étrangères de l'Arménie, qui ne laisserait aucun doute sur leur intention de s'inspirer des principes qui ont été confirmés par les États membres de l'OSCE lors du Sommet de Lisbonne, tenu en décembre 1996. La partie azerbaïdjanaise estime que ce qui a conduit à revoir la question de la structure des futurs pourparlers, structure initialement non conforme aux décisions de l'OSCE, est un facteur qui influe de la façon la plus négative sur les efforts faits par les coprésidents pour faire avancer le processus de règlement pacifique du conflit, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan entend à présent faire la démonstration d'une approche constructive dans le cadre du processus de règlement pacifique de ce conflit qu'il estime être la seule approche possible, et demande aux coprésidents d'accélérer les efforts déployés pour faire évoluer dans le bon sens la position de la partie qui bloque le déroulement progressif du processus de Minsk.

Bakou, le 19 juin 1998

-----